



Un siècle d'histoire entre le prix du blé et l'État français

De la fin de la première guerre mondiale à 1930, l'agriculture française vit une période assez favorable grâce à des cours mondiaux qui se maintiennent à des prix élevés et qui ne pèsent pas sur les prix intérieurs. En 1919 est signé un décret qui supprime tout protectionnisme à l'intervention. Inversement, des prohibitions à l'exportation sont fixées et elles ne disparaîtront complètement qu'en 1927. A cette époque, des défenseurs des agriculteurs comme Michel Augé-Laribé, fondateur de la SFER (Société française d'économie rurale) affirment que le libre-échange serait très favorable à l'agriculture contrairement aux socialistes qui, pour des raisons d'ordre stratégique, demandent que certains produits ne soient pas soumis au libre marché. Dès 1925, le député socialiste du Gard, Adédodat Compère-Morel propose la création d'un office du blé. Son projet est rejeté par la Chambre des députés. Michel Gervais de L'INRA écrira dans Histoire de la France rurale : « La suppression des privilèges dont bénéficient le commerce et l'industrie du blé ne sera obtenue que 10 ans plus tard », comme quoi le lobbying fonctionnait déjà bien à l'époque...

De 1928 à 1932, une surabondance de l'offre causée par une augmentation de 13 % de la production métropolitaine et des importations de la production coloniale, corrélées à des prix de dumping pratiqués sur le marché mondial, aboutissent à un effondrement des cours du blé. Le prix du pain, lui ne baisse pas. Face à cette crise, le très libéral président du Conseil, Pierre-Etienne Flandin tente de rétablir la liberté totale du marché fin 1934. L'effet est catastrophique ; le prix du blé qui était de 156 francs en 1927 tombe à 60 francs, son niveau le plus bas depuis 100 ans ! Entre 1929 et 1934 la valeur de la production agricole française a été divisée par 2, elle est passée de 60 à 30 milliards de francs. L'attitude des Grands Moulins qui profitent de la situation est dénoncée. Pierre Laval, président du Conseil demande en 1935 la suppression des offices agricoles départementaux et régionaux. Ces offices avaient été créés en 1919 pour favoriser l'accroissement de la production agricole, ils regroupaient les personnalités agricoles les plus compétentes de chaque département, les associations agricoles et les fonctionnaires du ministère de l'agriculture. Pour Pierre Laval, ils auraient atteint leurs objectifs puisqu'il y a surabondance. A cette époque, la droite imagine déjà des interprofessions contrôlées par les organisations professionnelles agricoles, sans arriver à les mettre en place.

En 1936, les paysans français constatent qu'ils sont la catégorie sociale qui souffre le plus de la crise économique. Le vote d'une minorité d'entre eux, contribue à la victoire du Front Populaire dont le programme annonçait une revalorisation des produits de la terre, un soutien aux coopératives et aux livraisons d'engrais, la suspension des saisies, la réduction des dettes et la création d'un office du blé.

L'AGPB qui existait depuis 1924 s'opposa violemment à la création de cet office y voyant une collectivisation du marché ; elle aurait préféré des accords interprofessionnels avec les meuniers pour soutenir les cours. Notons qu'aujourd'hui c'est l'AGPB qui défend le plus ce système très administré de la collecte des céréales françaises !

Le 15 août 1936 est adoptée la loi créant l'ONIB, Office national interprofessionnel du blé dont la mission est de fixer les prix du blé qui s'imposent ainsi aux meuniers. Il dispose d'un monopole sur l'importation et l'exportation du blé, de la farine, de la semoule et des sous-produits. Les coopératives doivent assurer le stockage sous contrôle de l'État. Le Crédit agricole devient un intermédiaire obligé pour le paiement de tous les achats de blé. Résultat, **le prix de l'hectolitre de blé qui était à 80 francs en 1935, passe à 140 francs en 1936, puis à 180 francs en 1937**. Sous le régime de Vichy, les compétences de l'ONIB sont étendues aux autres céréales, l'ONIC est alors né.

Dans un esprit d'intégrité et de non perversion, l'article 3 de la loi sur la création de l'ONIB mentionne pour la composition de son conseil central : « *29 représentants des producteurs de blé dont la profession de cultivateur est l'occupation principale et habituelle* ». Ces exigences d'alors devraient être maintenues dans tous les organes de représentation agricole car cela permettrait d'exclure aujourd'hui de nombreux responsables agricoles qui ne vivent pas de leur ferme et dont les propos sont contraires aux intérêts des producteurs...

Après la seconde guerre mondiale, les plans Monnet et Marshall ont pour objectif d'atteindre l'indépendance alimentaire puis même d'être en capacité d'exporter du blé à partir de 1952. Le protectionnisme est alors révolu et cette recherche de compétitivité ne profite pas au niveau de vie des agriculteurs. Fixation de prix à la foi rémunérateurs et compétitifs, soutien du revenu agricole, politique de modernisation et donc d'agrandissement, sont des objectifs incompatibles qui apparaissent au niveau de la politique agricole et qui sont hélas toujours d'actualité ! Dès 1950, Pierre Pflimlin, alors ministre de l'agriculture pense à une organisation européenne des marchés agricoles. Il constate que les pays voisins ont une agriculture déficitaire et y voit une possibilité de débouchés à des prix corrects pour nos agriculteurs. Après des années de négociations, le projet deviendra réalité avec la signature du traité de Rome en 1957.

Sous l'influence de la FNSEA, l'indexation des prix agricoles par rapport aux prix des intrants industriels est mise en place en 1957 à la fin de la quatrième république. Elle sera supprimée en décembre 1958 par le gouvernement Debré, au prétexte qu'il faut moderniser l'agriculture et qu'elle ne peut être un boulet pour les autres secteurs de l'économie. Les relations entre le Général de Gaulle et la profession agricole commencent mal... Puis, de Gaulle accepte la formation d'un prix communautaire pour le blé à partir du 1^{er} juillet 1967 car il a compris que la France avait un intérêt à exporter une partie de sa production de blé vers ses partenaires du marché commun.

Lors de la dévaluation du franc de 1969, des montants compensatoires sont appliqués sur les produits agricoles ; les paysans seront la seule catégorie professionnelle à ne pas profiter de cette dévaluation qui

aurait dû faire monter les prix. Alors que la FNSEA cogère la décision gouvernementale, la FDSEA d'Indre-et-Loire quitte la « Grande maison » pour créer la FFA.

En 1986, François Guillaume, ancien président de la FNSEA, nommé ministre de l'agriculture dans le gouvernement Chirac accepte que l'agriculture soit incluse dans les négociations commerciales de l'Uruguay round. La profession agricole se prépare alors à la mondialisation des marchés. Dans le rapport du Commissariat au Xème plan de 1989, intitulé « L'agriculture face à son avenir » la situation que nous connaissons actuellement était déjà programmée par les propositions de ce groupe de travail : alignement de prix européens sur les cours mondiaux, compensation par des aides, agrandissement des structures. Les principaux rédacteurs de ce rapport sont : Louis Perrin, président de l'APCA, Henri de Benoist, président de l'AGPB, Luc Guyau, secrétaire général de la FNSEA, Philippe Mangin alors au CNJA avant qu'il ne prenne la présidence de Coop de France.

Henri de Benoist fut un des artisans majeurs des réformes de la PAC qui suivirent. Il s'attacha à défendre à chaque fois une baisse du prix du blé pour ne pas pénaliser les exportations de la filière française vers les pays tiers.

Entre 1987 et 2009 le prix du blé a été divisé par 2 en monnaie courante. Pour un agriculteur qui s'est installé dans les années 1980, le volume de blé qui représente les charges de l'emploi d'un salarié agricole a été multiplié par 3 en une trentaine d'années. La crise que les grandes cultures traverse actuellement est de la même ampleur que celle des années 1930 en termes de dégradation de valeur. Par contre, elle est beaucoup plus longue.

En 2007, puis de 2010 à 2012, les prix des céréales se redressent. Cette correction n'est ni le fruit d'une politique nationale ou européenne, encore moins le fruit du travail syndical des organisations professionnelles agricoles. Il s'agit de 3 accidents climatiques : un printemps 2007 humide en Europe, deux sécheresses, l'une en Russie en 2010 et l'autre aux États-Unis en 2012. Protestant contre des prix des céréales trop élevés qui pénalisaient les éleveurs et plutôt que de se battre pour faire remonter leurs prix de vente, FNSEA, AGPB et AGPM avaient imaginé en 2012 la création d'un fonds de modernisation céréaliers/éleveurs (FMCE,) alimenté par un prélèvement de 2 € par tonne et rendu obligatoire sous forme de CVO. Heureusement, ils n'ont pas réussi à imposer cette mauvaise idée.

En 2018, une part importante des agriculteurs spécialisés en grandes cultures n'a pas eu de revenu depuis 4 ans. Rien que sur l'année 2016, ils sont 75 % à avoir un revenu négatif. L'offre mondiale est pléthorique, les nouveaux géants agricoles de la mer Noire comme l'Ukraine ont des prix de revient bien inférieurs aux nôtres. A termes, ils produiront et exporteront encore plus tout en gagnant encore en compétitivité.

A quel prix est payé un producteur français de blé en 2018 ? Environ 140 € par tonne alors que le cours mondial est de l'ordre de 170 € par tonne. Nos agriculteurs ne sont donc même pas rémunérés au cours mondial ! Comme nous l'avons vu ci-dessus, la création de l'ONIB avait fait plus que doubler le prix du blé en 2 ans, de 1936 à 1938.

Il est légitime que nous nous demandions à quoi servent toutes nos organisations agricoles ? Pour quels intérêts travaillent nos filières ? Pourquoi, à l'inverse des États-Unis, en France et en Europe, les filières des céréales et des oléoprotéagineux sont complètement séparées alors qu'elles ont les mêmes producteurs, quelles sont complémentaires sur de nombreux points et que globalement, au niveau de l'UE l'excédent de l'une est très inférieur au déficit de l'autre ? Comment l'interprofession ne trouve-t-

elle pas de solution en faveur de débouchés rémunérateurs pour les producteurs ? Comment nos coopératives peuvent-elles faire travailler leurs adhérents 60 heures et plus par semaine pour un revenu mensuel de quelques centaines d'euros ? Comment une structure comme l'AGPB qui s'est opposée à la création de l'ONIC, peut-elle, dans les conditions économiques et technologiques d'aujourd'hui, continuer à enfermer ses producteurs dans un carcan particulièrement administré ? Pourquoi les pouvoirs publics laissent-ils faire un tel gâchis économique et social ?

Tant de questions qui restent depuis trop longtemps sans réponse pour les agriculteurs. Depuis un siècle de politique agricole que nous venons de retracer, les paysans ne se sont jamais senti autant abandonnés !